

## CP LIEGE

### PV N° 10/1617 DU 11/01/17

Présents : Mmes Joliet, Corbisier et Lebrun ; MM. Hassé, Ghiezen, Rowier, Weber, Beck, Vinci et Riga

Absent et excusé : M. Fraiture

Invité : M. Dardinne

· **Nécrologie** :

Le C.P. a appris le décès de Mme Levoz, maman de Jean Levoz secrétaire du BC Cointe ainsi que celui du papa de Michel Borremans, secrétaire de l'Union Huy. Les membres du C.P. présentent aux familles ses sincères condoléances.

• **Courrier** :

1. Du président du club de Spa qui remercie le C.P. d'avoir choisi son club pour organiser les finales de la coupe provinciale.
2. Du Président de la CTJ, qui demande des arbitres pour le stage de Noël organisé à Pepinster. Le nécessaire a été fait.
3. Du secrétaire du RBC Esneux St-Michel, considérations sur le refus par le C.P. de tenir compte d'une demande de modification arrivée largement hors délais.
4. Du secrétaire du club US Amay qui signale une confusion dans le tableau des amendes entre le club BF Amay Féminin et US Amay. Les corrections ont été apportées par Mme Corbisier.
5. De la secrétaire de la RJS Grivegnée qui nous informe que certaines équipes n'auraient pas toujours une attitude très "fair-play" envers une de ses joueuses. Le C.P. en prend note.
6. Du DF BC Malmedy qui demande que les arbitres P. H. et X. J ne soient plus convoqués pour diriger des rencontres du club suite à leur comportement jugé partial par le club précité. Pris note.
7. Du BC Alleur qui s'insurge contre la publicité faite pour une "draft" pour le club Liège Panthers dans la newsletter officielle de l'AWBB. Le C.P. s'étonne fortement qu'une telle publication puisse être diffusée via les canaux officiels de la fédération. Affaire à suivre.
8. Du président de l'Avenir de Jupille qui informe le C.P. qu'une nouvelle douche a été installée dans le vestiaire arbitre de la salle des Argillières.
9. Du secrétaire de la Renaissance Montegnée qui informe le C.P. qu'un problème de chaudière rend l'utilisation des douches impossible pour une période de minimum deux mois.
10. Du secrétaire général de l'AWBB qui demande le dossier et la feuille d'un match qui n'existe pas. Le C.P. ne peut donc répondre à cette demande. (Cfr. point 5.1. du PV du CDA du 12/12/16)
11. Courrier du BC Sprimont concernant, entre autres, l'attitude jugée "dépassée" de l'arbitre lors d'un match minimales Cointe – Sprimont du mois passé. Cet arbitre a déjà reçu de nombreuses recommandations et rappels à l'ordre. Le C.P. laisse une ultime chance à cet arbitre avant de prendre des mesures drastiques.

12. Le C.P. regrette que le responsable de la cellule arbitrage AWBB n'ait pas pris contact avec la CFA afin de fixer en concertation la date de la SEANCE d'INFORMATION à l'arbitrage prévue le 19 janvier prochain.

• **Communications clubs :**

1. Forfait général des U18 du BC Franchimont.
2. Le PC1 des mois de novembre et décembre a été encodé et facturé.
3. **Rappel : Il est inutile d'envoyer des demandes de modification hors délai. Elles seront automatiquement refusées.**

U 14 à séniors date de réception **de l'accord** de l'adversaire (et non la demande) auprès des responsables du calendrier : **15 jours** à l'avance.

4. Les consignes pour la reprogrammation des matchs du 7 janvier ont été envoyées à tous les secrétaires.

Dans tous les cas, il appartient au club visité de prendre le premier contact avec son adversaire.

Dates de remise :

- **Seniors** : les rencontres doivent être jouées pour le **26 février au plus tard**
- Jeunes : pour le 6 mai au plus tard

**Pour toutes les rencontres**, nous devons être en possession des **date et heure** de remise **pour le 20 janvier** au plus tard.

**En l'absence d'accord, le C.P. fixera lui-même la date de la rencontre.**

5. L'assemblée provinciale aura lieu le vendredi 5 mai prochain, les clubs souhaitant proposer leur installation, peuvent envoyer leur candidature pour le 15 février à 20 heures au plus tard au secrétaire du C.P.. ([rigabenjamin@hotmail.com](mailto:rigabenjamin@hotmail.com))

6. Nouvelle secrétaire au BC Comblain : Mme Nathalie Chapelier

e-mail : [nath.chapelier@gmail.com](mailto:nath.chapelier@gmail.com) GSM : 0472/716577

7. Le terrain de Liège Panthers a été homologué.

• **PA 74 bis Procédure administrative à l'encontre d'un arbitre.**

L'arbitre C.N. a été valablement convoqué afin d'être entendu par le Comité Provincial suite à son attitude à l'issue du match 580111 U19 Comblain – Prayon.

Le compte-rendu de l'audience du CJP a été joint à la présente convocation.

A été entendu dans un débat contradictoire :

- Monsieur C. N. arbitre de la rencontre

Celui-ci déclare :

- Durant le match, un spectateur a été exclu.
- Après le match, ce spectateur m'a giflé sur le parking.
- De coups se sont échangés.
- J'ai sorti un couteau pour me défendre.
- Une personne de Comblain est venue pour calmer les choses en précisant que ce spectateur était sous l'influence de l'alcool et de laisser tomber.
- J'avais l'habitude de porter un couteau afin de pouvoir me défendre le cas échéant.
- C'est la première fois que je suis contraint de l'utiliser.
- Je regrette amèrement l'avoir fait.
- J'ai "pété un plomb".
- Je reconnais que ce comportement est stupide et inadéquat.
- Je n'emporterai plus avec moi d'arme blanche lorsque j'arbitre.
- Je présente encore mes excuses.

Conformément à l'article PA 74 bis, les membres de la CFA siégeant au C.P. sortent de séance ainsi que M. Dardinne.

#### Considérations du C.P.

- Ø Attendu les déclarations faites en séance;
- Ø Attendu le jeune âge de l'arbitre;
- Ø Attendu que c'est le spectateur adulte de Comblain qui a provoqué l'arbitre et qui a ouvert les hostilités en le giflant.
- Ø Attendu que c'est cette action qui a provoqué l'algarade.
- Ø Attendu les remords de l'arbitre.
- Ø Attendu que le Comité Provincial ne peut admettre qu'un arbitre emporte avec lui une arme blanche lorsqu'il est mandaté par celui-ci pour remplir une fonction officielle.

#### Décision du C.P. :

L'arbitre C.N. ne sera plus convoqué du lundi 16/01/17 au lundi 30/01/17 inclus.

Celui-ci prend connaissance de la décision en séance et la signe. Il est également informé de son droit de faire appel de cette décision.

#### **Demande d'audience du BC Ninane**

Suite au forfait infligé par le C.P. pour un match de coupe provinciale en U18, le club a demandé à être reçu par le C.P. pour exprimer son point de vue.

MM. Pluys, Snyders et Kerger représentent le club.

Les représentants du club tiennent à signaler qu'ils n'avaient aucune intention de tricher en alignant des minimes AWBB en cadets. En s'inscrivant en coupe, l'intention était d'avoir des matchs supplémentaires.

Le C.P. n'a d'ailleurs jamais douté de la bonne foi du club.

Les représentants du club prétendent avoir demandé si cela était permis à M. Rowier avant d'inscrire l'équipe car l'article 4 du règlement pourrait être interprété de différentes manières selon eux.

Ce dernier aurait donné son accord lors d'une conversation téléphonique.

Le club regrette encore que le C.P. ne s'est rendu compte des faits qu'au match de ¼ de finale. Les adversaires éliminés auparavant ayant été lésés.

Le C.P. remercie les représentants pour l'échange très constructif qui a eu lieu mais ne peut que s'en tenir au règlement de la coupe provinciale tel que paru sur le site du C.P.

• **Communication arbitres et CFA.**

1. Ils accèdent au niveau 3 avec nos félicitations :

Bawin J, Chakouath M, Claes M, Duyckaerts R, Ficherouille R, Hauglustaine T, Kalbusch R et Thoumsin S.

2. Lallemand I. accède au niveau 2.

3. Orlando Alessandro est classé en P4MM.

4. Lekeu T. et Bodden T. demandent un congé d'un an.

5. Dauphin B. rejoint les effectifs de la province de Hainaut.

6. Le C.P. regrette le manque de sérieux de certains arbitres qui préviennent à la dernière minute qu'ils ne se déplacent pas pour arbitrer car ils jugent les conditions météorologiques trop dangereuses. Ils mettent ainsi les clubs dans l'embarras.

• **Divers :**

Prochaine réunion plénière : le 25 janvier 2017

(s)

B. Riga

Secrétaire C.P. Liège

M-T Joliet

Présidente C.P. Liège